

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 16 Septembre 2021

Lieu de réunion : Salle des fêtes de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 Septembre 2021

Date de publication :

Etaient Présents : Jean-Louis BOURRIAUX (Maire) - Marie Josée RICHARD – Anne-Sophie DITSCH - Fabrice MARCHAND (Adjoints) - Mesdames et Messieurs Maryvonne FOUSSIER, Christiane LAURIER, Murielle MESPLE, Charlie BOUGE, Franck DUDOGNON, Matthieu GUYON, Stéphane LEGER, Romain LE GUERN, Jacky MARCHAND (Conseillers municipaux)

Absents : Pascal KNOBLOCH (excusé), Sébastien MESUREUR

Pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 Heures 10.

Ordre du jour :

- 1) Recrutements et Création de postes
- 2) Questions diverses

En préambule, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'excuser la non-présentation du Procès-Verbal du 16 Juillet 2021 qui sera présenté à l'approbation du prochain Conseil

1°) Recrutements et Création de postes

- Création d'un emploi permanent de Secrétaire de mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au départ de Madame Carine DAVID, secrétaire de mairie pour cause de mutation, il y a lieu de procéder à un nouveau recrutement et présente plusieurs candidatures.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 13 Voix POUR :

La création, à compter du 15 Octobre 2021 d'un emploi permanent au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions de Secrétaire de Mairie. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-3- de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réorganisation du secrétariat, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE par 12 Voix POUR et 1 Abstention le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif pour faire face à un besoin lié à la réorganisation du secrétariat pour une période de 3 mois allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2021 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif à temps non complet pur une durée hebdomadaire de service de 15 heures à la mairie.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à l'EAMS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE par 12 Voix POUR et 1 Abstention le recrutement d'un Agent Contractuel dans le grade d'Agent Technique Polyvalent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois, allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2021 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'Agent Technique Polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17heures 30 à l'EAMS.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2°) Questions diverses

- Lors de sa réunion du 16 Juillet dernier, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable (2 Voix POUR, 3 Voix CONTRE, 3 Abstentions pour 8 conseillers présents) à la demande de la Directrice de l'école Les Hironnelles, pour des heures supplémentaires d'ATSEM (16heures par semaine sur la base de 4h/matinée) liées à l'accueil des élèves de Grande Section de Maternelle dans la classe de Madame WINDER (CP et CE1).

Face aux difficultés rencontrées depuis la rentrée, liées à cette réorganisation, Madame la Directrice ayant réitéré sa demande par lettre en date du 14 Septembre dernier, le maire propose au Conseil que cette demande soit soumise au prochain Conseil Municipal pour décision définitive sur la base d'un poste d'Agent Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures à l'école (4 heures le matin)

- Le Maire expose au Conseil Municipal les graves dysfonctionnements liés à la téléphonie de la commune (factures importantes, installations et matériels obsolètes) et propose une étude de nouvelles offres téléphoniques tant pour ORANGE que de sous-traitants. Le bilan de cette étude sera présenté au prochain Conseil.

- Monsieur Stéphane LEGER informe le Conseil Municipal du projet du Conseil Régional de mettre en place en collaboration avec la Communauté de Communes du Civraisien, un réseau de personnels formés au numérique afin d'aider les personnes sans matériel informatique ou n'ayant pas de connaissances suffisantes pour se servir de ce matériel et remplir les dossiers officiels ou non numérisés (déclarations en ligne pour démarches administratives, impôts, demande de pièces d'identité, doctolib etc....). Ces personnels assureront des permanences, dans les communes et notamment à Gençay début 2022.

Par ailleurs le maire est en pourparlers avec PLURI-SERVICES pour accueillir au sein de la commune un bureau mobile qui devrait apporter à la population les mêmes services que cités ci-dessus.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du suivi des travaux au cimetière les deux points d'eau (milieu et au fond du cimetière) sont installés. Concernant la bande de roulement sur l'allée centrale les travaux sont reportés l'année prochaine.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Vendredi 1^{er} Octobre 2021

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour levée de la séance à 22 h 00